



Commune info

Mairie de CHAUCENNE

Mai 2021



Bon voisinage...

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils motorisés (tondeuses à gazon, perceuses, tronçonneuses ou scies) sont sources de nuisances sonores et réglementés par un arrêté préfectoral.

Ils peuvent être effectués aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi: 8h30-12h et 14h-19h30
- Samedi : 9h-12h et 15h-19h30
- Dimanche et jours fériés: 10h-12h

Il est rappelé que les feux sont interdits.

Dans ce numéro :

Elections, Personnel	1
Déchets ménagers et assimilés: relation avec les usagers,	2
Les sapeurs pompiers du Doubs: le SDIS 25,	3
Sur la voie de la voix, Retour sur les manifestations d'Avril du Comité des Fêtes	4

Elections ...



En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, les élections départementales et régionales qui devaient se tenir en mars 2021 sont reportées aux 20 et 27 juin 2021. Des mesures spécifiques seront mises en place.

Les mandats des conseillers actuellement en fonction qui avaient été élus en mars 2015 sont prolongés jusqu'à juin 2021.

Pour les opérations de vote, un protocole sanitaire va être adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote. Conformément à ce que prévoit la loi du 22 février 2021, les procurations sont facilitées.

Élections régionales

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers régionaux lors des élections régionales. Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans. Les conseillers régionaux sont élus dans chaque région au scrutin de liste à deux tours, chaque liste étant constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région.

Élections départementales

Le canton constitue une circonscription électorale dans laquelle est élu un conseiller départemental. Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au suffrage universel direct. Le scrutin est binominal majoritaire à deux tours.

Pour être élu au premier tour, il est nécessaire qu'un binôme de candidats, constitué obligatoirement d'un homme et d'une femme, recueille la majorité absolue des suffrages exprimés et le quart des électeurs inscrits.

⇒ A défaut, il est procédé à un second tour et la majorité relative est alors suffisante pour être proclamé élu.

APPEL A VOLONTAIRES

La mairie de Chaucenne lance un appel à volontaires auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales pour devenir assesseur dans un bureau de vote pour les futures élections départementales et régionales.

Job d'été : 3 semaines début août en entretien espaces verts pour jeune Chaucennois. Travail en autonomie. CV + lettre de motivation à transmettre en mairie.

Congés du secrétaire semaine du 10 mai, le secrétariat ouvrira de 16h à 17h30 uniquement le mercredi.



Déchets ménagers et assimilés : relation avec les usagers (volet 3)...

Chiffres clés

En 2019, l'harmonisation de la facturation sur l'ensemble des communes de Grand Besançon Métropole (GBM) et la mise en place du nouveau schéma de collecte ont fait augmenter le nombre d'appels de manière significative. Le motif réclamation n'a pas augmenté.

Portail Web

587 visites	26 517 appels téléphoniques	10 courriers traités	5 593 courriels traités
-------------	-----------------------------	----------------------	-------------------------

Ce service en ligne gratuit permet aux usagers d'accéder aux informations relatives à leurs différents contrats avec GBM. Chaque usager, en se connectant, peut interagir sur son contrat d'abonnement (compléter et renvoyer en ligne des formulaires de demande d'ouverture ou de résiliation de contrat d'abonnement, consulter des données de production des déchets, poser des questions relatives au contrat).

Service Qualité

L'objectif principal du règlement de collecte et de facturation est de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers du service. Ce document précise toutes les modalités qui s'appliquent pour le paiement, le retrait des bacs, la collecte, la facturation...

L'intégralité de ce document est disponible sur demande ou consultable via le site internet de GBM. Les éléments principaux à retenir sont récapitulés dans une version plus synthétique et pédagogique sur internet « L'essentiel ».

Huit référents territoriaux représentent la direction Gestion des Déchets auprès des usagers en étant les garants auprès de ces derniers du respect des conditions définies entre le client/usager et le Service public Gestion des Déchets. Ils s'assurent de la qualité du service rendu par les opérateurs de collecte et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Ils sont assermentés pour constater les infractions au règlement de collecte du Service Public de Gestion de Déchets. Ils réalisent des contrôles quotidiens au cours des tournées de collecte, vérifient le contenu des bacs, les conditions d'entreposage, la conformité des conteneurs, ou encore leurs conditions de présentation à la collecte.

Un contrôle quotidien et régulier est réalisé par l'agent de collecte avant de collecter le bac de déchets recyclables.

En habitat individuel, un contrôle des bacs jaunes est réalisé avant la levée: en cas de pollutions (erreur de tri), une étiquette rouge est posée sur le bac pollué; le bac ne sera pas collecté, l'utilisateur devra retrier ce bac et le présenter à la prochaine collecte.

En habitat collectif, le couvercle du bac jaune contenant des erreurs de tri est condamné par un adhésif et ne sera pas collecté avec les recyclables (ils pourraient polluer l'ensemble d'une tournée dans le camion). Pour des raisons d'hygiène et parce qu'il est difficile en habitat collectif de demander aux habitants d'un immeuble entier de retrier le bac, celui-ci sera collecté avec le bac gris.

Accompagnement à la gestion des dépôts sauvages

Pour répondre à la demande des maires souhaitant des informations sur les différentes procédures de gestion des dépôts sauvages de déchets, le Grand Besançon Métropole a élaboré un mémento sur la gestion de ceux-ci.

Dépôt de sacs à côté des bacs les jours de collecte: GBM peut émettre une facture correspondant aux frais d'élimination des déchets et modifier la dotation en bacs du titulaire du contrat.

Dans tous les autres cas, le maire reste compétent par son pouvoir de police générale.

Direction de la Gestion des Déchets de Grand Besançon Métropole :
Accueil du public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

94 avenue Clémenceau 25000 Besançon

03 81 41 55 35

gestion-dechets@grandbesancon.fr

www.grandbesancon.fr



Les sapeurs pompiers du Doubs : le SDIS 25...

Qu'est ce qu'un SDIS ?

Un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est un établissement public administratif autonome placé sous la double autorité du président du conseil d'administration du SDIS et du préfet de département ; il est dirigé par un officier sapeur-pompier.

Un SDIS regroupe 3 catégories de personnels :

- Les sapeurs-pompiers professionnels (fonctionnaires)
- Les sapeurs-pompiers volontaires (citoyens librement engagés)
- Les personnels administratifs et techniques (fonctionnaires)



Ses missions sont diverses :

- Prévention, protection et lutte contre les incendies
- Prévention et évaluation des risques de sécurité civile
- Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours
- Protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Secours d'urgence et évacuation des personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes

Bilan d'activité 2020

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus

Au-delà du secours d'urgence, le SDIS du Doubs a contribué à assister les populations :

Interventions de secours à personnes (SAP) particulières liées à la COVID-19, opérations délicates demandant davantage de préparation, de précaution sanitaire par les équipages et de désinfection des ambulances que pour des interventions SAP classiques.

Participation du Service de Santé et de Secours Médical à l'accompagnement managérial en EHPAD et aux missions de dépistage.

Installation de la cellule de suivi départemental des personnes isolées (CSPI) et de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI).

Cœur de métier

Prévention des risques dans les ERP (Etablissements Recevant du Public).

Service de santé et de secours médical (secours d'urgence, soutiens sanitaires, visites médicales).

Prévisions opérationnelles (contrôle de points d'incendie, études de dossiers d'urbanisme, avis techniques de manifestations publiques..).

Activités opérationnelles (appels d'urgence).

Interventions de secours (1 intervention toutes les 15 minutes, 28 930 victimes secourues).



Agressions subies par les sapeurs-pompiers en intervention

19 actes d'incivilité concernant 50 sapeurs-pompiers 12 actes d'intimidation concernant 38 sapeurs-pompiers 8 actes avec intention de blesser concernant 32 sapeurs-pompiers prévention des risques dans les erp.

Budget 2020 : 68,3 millions d'€ : § 53 millions d'€ en fonctionnement § 15,3 millions d'€ en investissement

Flotte opérationnelle 615 engins - 91 remorques - 14 cellules - 30 embarcations

Ressources humaines

2 990 sapeurs-pompiers dont 630 femmes, 2 583 volontaires, 407 professionnels, 110 personnels administratifs et techniques (PATs). Pour assurer la relève : 345 jeunes sapeurs-pompiers (JSP).



Sur la voie de la voix...



Chaucennoise depuis octobre 2017, Valérie PAGE, auteur, compositrice, interprète chanteuse et accordéoniste, choisit aujourd'hui de vous présenter une partie de sa passion : Le coaching vocal.

L'objectif de ce métier ☞ Accompagner des personnes pour oser chanter, oser prendre la parole en public, oser être qui ils ont envie d'être en gardant l'énergie et la santé. Trouver le chemin de chaque voix.

Les outils ☞ Vivre des expérimentations sensorielles, prendre conscience : je respire, je parle, je chante, oui, mais comment ?

Comment ☞ En écoutant, en regardant et en ressentant ce qui se passe dans mon corps à l'instant où je parle, où je chante.

A qui s'adresse ce coaching ☞ A ceux qui ont besoin de conseils techniques, préparer un casting, apprendre à interpréter une chanson, gérer sa respiration, gérer ses émotions avant et pendant une présentation, assurer sa voix lors d'une prise de parole en public, garder une voix claire et en santé (enseignement, métier de la communication...), chanter ou clamer ses propres textes, ses propres chansons, débutants ou confirmés de 16 à 90 ans... A tous ceux qui ont envie d'explorer leur voix pour suivre leur voie...

SITE INTERNET: www.valeriereinepage.fr PAGE FACEBOOK: Valérie Reine page



ILLIWAP est une application **gratuite et sans demande d'identité** pour smartphone, disponible sur l'App Store d'Apple et sur le Google Play d'Android, qui vous informe en temps réel des événements de notre village. Après avoir installé l'application, il vous suffit de rechercher la station "Chaucenne" et vous y abonner. Vous recevrez alors nos messages sous forme de notification, n'hésitez pas !



Les cours de Gym Seniors reprennent en extérieur sur Chaucenne le mardi 27 avril 2021, dans le respect des règles sanitaires, 5 personnes + l'animateur, constitution de 2 groupes, 1 à 13h30 et le 2ème à 14h30 .

Retour sur les manifestations d'Avril du comité des fêtes...

Chasse au trésor du 5 avril

La météo était de la partie, 15 groupes avaient pris rendez vous et ont participé à la chasse au trésor pour répondre à la question "QUI-SUIS-JE?"

Les participants qui ont su répondre ont reçu des chocolats en récompense.

Nettoyage de printemps du 24 Avril

24 participants à cette nouvelle édition du nettoyage de printemps sous un grand soleil.

Dispersés en 5 groupes, ils ont arpentés les rues de Chaucenne à la recherche de déchets de toutes sortes.

Il a été constaté qu'il y avait moins de déchets que lors de la dernière édition qui avait eu lieu en 2019.

C'est sans doute grâce à la vigilance de tous, mais aussi à tous ceux qui ponctuellement ou régulièrement ramassent les déchets qu'ils trouvent sur leur chemin.

Nous remercions tous les participants du 24 Avril mais aussi tous les ramasseurs qui officient tout au long de l'année.

Le Comité des Fêtes remercie l'ensemble des personnes qui ont participé aux rendez vous d'avril. Votre participation stimule notre motivation ☺, et nous encourage à rester mobilisés pour organiser de prochaines manifestations. **Isabelle HENRIET**



Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <http://chaucenne.org/>

Mairie de Chaucenne - 21, grande rue 25170 Chaucenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • www.chaucenne.org